

## **Déclaration liminaire à la CAP du 14/11/2016 relative au mouvement C2**

Madame la Présidente,

Le SCSFiP le répétera année après année, il y a un problème avec les IP à la DGFIP.

Le projet de mouvement comptable qui a été publié pour les postes C2 est une nouvelle fois décevant pour cette catégorie de cadres. Or, l'absence de perspectives engendre une désillusion compréhensive pour tous les IPFiP qui n'ayant pas été sélectionnés au grade d'AFIPA ne peuvent se projeter sur un parcours de carrière.

Les chiffres sont parlants ; près de 194 IPFiP ont participé à ce mouvement et seulement 26 d'entre eux ont obtenu satisfaction alors que le nombre de nouvelles affectations est de 205. Le nombre d'IP administratifs qui obtiennent une mutation est seulement de 13 ce qui illustre bien l'absence de perspectives offertes.

Le présent mouvement en est une illustration, les IPFiP sont des cadres particulièrement défavorisés en ce qui concerne l'accès aux postes comptables.

Par ailleurs, le PPCR ne répond que très imparfaitement à leur attentes, qui tiennent à une mobilité fonctionnelle et/ou géographique et à une clarification de la doctrine d'emploi.

La Direction générale doit donc engager une réflexion urgente tant sur la question de l'alternative des déroulements de carrière dans les emplois administratifs que sur le nombre de postes comptables offerts aux IPFiP.

Madame la présidente la confiance de vos cadres se mérite, le silence et l'attente ne sont pas des règles de gestion.

Les règles actuelles doivent être réécrites afin d'offrir aux IPFiP un parcours varié, motivant, en cohérence avec la sélectivité de leur concours, leur investissement et la logique de grade.

Le SCSFiP remercie le bureau RH1B pour sa disponibilité à l'occasion de la préparation de cette CAP et pour la qualité de ses travaux.